

# L'orientation et l'Europe

Entretien avec John McCarty



**John McCarty est directeur du Centre international pour le développement de la vie professionnelle et des politiques publiques à Strasbourg qui assure la promotion des bonnes pratiques internationales dans le domaine des politiques d'orientation professionnelle (<[www.iccdpp.org](http://www.iccdpp.org)>). Il a été conseiller en politiques de formation tout au long de la vie à la Commission européenne. Il a réalisé des travaux d'expertise et co-écrit *Améliorer les politiques et les systèmes d'orientation tout au long de la vie (CEDEFOP, 2005)* et *L'orientation professionnelle – guide pratique pour les décideurs (CE – OCDE, 2004)*.**

**La France a choisi la question de l'orientation comme un des thèmes de sa présidence, quels sont les enjeux de cette question au niveau de l'Europe ?**

La stratégie de Lisbonne réclame que les pays de l'Union européenne adoptent une approche commune pour réformer les politiques d'éducation, de formation, d'emploi et d'inclusion sociale. L'orientation et la formation font intégralement partie de ces politiques. La présidence française du Conseil de l'Union européenne organise une conférence<sup>1</sup> qui sera l'occasion de revoir la place de l'orientation dans les politiques des États membres et de développer un programme commun d'actions qui sera intégré dans une nouvelle résolution du Conseil des ministres de l'éducation européens en novembre.

Ces réformes sont souvent pensées pour améliorer la formation et l'employabilité<sup>2</sup>

tout au long de la vie, dans une société et une économie de la connaissance. En effet, la formation et l'employabilité sont deux concepts intimement liés : la formation tout au long de la vie permet d'entretenir son employabilité. L'orientation a un rôle clé à jouer pour les soutenir ; elle contribue à la préparation et au développement efficaces de la main-d'œuvre européenne.

Pour favoriser l'apprentissage et l'employabilité tout au long de la vie, les États membres de l'Union doivent développer la cohérence de leurs politiques d'éducation, de formation et d'emploi. Un autre défi est la traduction de ces politiques en une offre concrète de services pour les citoyens. Le manque de cohérence des politiques et des pratiques dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'inclusion sociale est manifeste dans les offres de services d'orientation<sup>3</sup>. Ces services semblent souvent déconnectés les uns des autres, plus concurrents que partenaires, ce qui entraîne un gaspillage des fonds publics. Ils ne fonctionnent pas assez dans l'intérêt des citoyens. Une offre de services d'orientation cohérents, transparents, coordonnés, visibles et qui répondent aux besoins des citoyens doit être une priorité pour assurer la formation, l'employabilité et la « flexi-sécurité »<sup>4</sup> tout au long de la vie.

**Sur quoi va porter la conférence qui se déroulera en septembre prochain ?**

La conférence de la présidence française du Conseil de l'Union européenne devra relever les défis politiques et pratiques mentionnés ci-dessus. On y soulignera le besoin d'améliorer la qualité des services et des ressources d'orientation. Dans une perspective citoyenne, la garantie de l'égalité de tous dans l'accès à ces services sera aussi mise en avant. Enfin, dans la lignée des compétences mentionnées dans le socle commun<sup>5</sup>, elle sera l'occasion d'insister sur l'importance de l'acquisition par chacun des compétences à s'orienter tout au long de la vie (à l'école et dans la vie professionnelle). Ces trois objectifs sont liés.

On oublie trop souvent que l'avis des usagers est essentiel. Or la qualité des services offerts varie considérablement et on

demande rarement aux usagers leur opinion sur les conseils reçus et sur la manière de les améliorer. Les services d'orientation et de formation ne soulignent pas suffisamment l'importance de l'acquisition des compétences nécessaires pour gérer, tout au long de sa vie, ses propres parcours d'apprentissage, de formation et professionnels. Les usagers subissent non seulement le manque de cohérence des dispositifs mais souffrent aussi, souvent, d'une inégalité d'accès aux services notamment à cause de leur organisation (heures d'ouvertures non adaptées, absence de services à distance). Surtout, ils pâtissent des représentations des professionnels qui pensent que la seule façon de conseiller passe par l'entretien individuel. Enfin, ces services, plus attentifs aux processus d'orientation qu'à ses résultats, répondent insuffisamment aux besoins des publics.

Ces difficultés, constatées dans tous les pays européens, présentent autant de défis à relever. Des exemples de bonnes pratiques seront présentés lors de la conférence afin de donner des orientations pour un plan d'action commun.

**Quels constats sont faits sur les pratiques en matière d'orientation ? Quelles recommandations faites-vous ? Quelles transformations seraient à conduire ? De quelle manière ?**

Aux difficultés que je viens d'évoquer j'ajouterai que, en Europe comme dans le reste du monde, les chefs des services d'orientation ne prennent pas suffisamment en compte les résultats de l'activité de leurs services pour développer de bonnes politiques. La recherche universitaire a permis de mieux comprendre les problèmes, à la fois théoriques et pratiques, mais elle ignore les travaux s'attachant aux questions politiques comme si celles-ci étaient moins importantes. Ce déficit a un impact sur la formation des conseillers d'orientation, qui néglige les questions de politique publique. Actuellement, et malgré plus de cent ans d'existence des services d'orientation, nous manquons cruellement de méthodologie et d'éléments scientifiques pour étayer les choix politiques en matière d'orientation.

Cela doit être changé !

### **Quels en seraient les effets pour les enseignants chargés de participer à l'orientation des élèves ?**

### **Quelles compétences sont nécessaires ? Quelle formation à ces compétences ?**

En France, dans le cadre du socle commun, chaque enseignant a aujourd'hui la charge de contribuer à l'orientation des élèves. Leur formation doit intégrer cette nouvelle dimension. L'orientation, qu'elle soit individuelle ou collective, est une activité pédagogique comme l'enseignement du français ou des mathématiques. Elle nécessite des stratégies d'apprentissage scolaires ou extra-scolaires spécifiques. Beaucoup de professeurs pensent que l'orientation se résume à transmettre de l'information. Mais chacun sait que l'enseignement ne saurait se réduire à une simple transmission de connaissances !

Dans les pays européens où on relève de bonnes pratiques, les professeurs qui assurent les tâches de conseillers en orientation sont recrutés au niveau universitaire et non pas par l'établissement scolaire lui-même. Cela assure une certaine objectivité et une indépendance dans le processus de sélection, comme pour les COPsy (conseillers d'orientation psychologues). L'expérience montre que dans les pays qui n'ont pas fait ce choix, des enseignants incompetents sont devenus des conseillers incompetents. En effet, ce sont des enseignants souvent malades ou absents qui deviennent conseillers, ou des « amis » du directeur. En outre, de véritables conseillers sont parfois employés à d'autres tâches que l'orientation...

Dans certains pays européens, les professeurs principaux chargés de l'orientation suivent un programme de formation initiale à plein-temps d'un an (ou à temps partiel équivalent). Ils ont le titre de « conseiller d'orientation ». C'est la formation minimum à exiger des enseignants français. Faute de quoi ils ne pourraient assurer leur rôle de conseiller de façon convenable. En France, il semble que les enseignants ayant à assurer ce rôle n'ont que un à trois jours de formation. C'est totalement insuffisant !

### **Et pour les élèves eux-mêmes ? Notamment pour les élèves de**

### **milieux sociaux défavorisés et/ou en difficulté scolaire ?**

À l'école, les élèves doivent acquérir des connaissances, compétences et attitudes pour s'orienter à la fin de leur cursus scolaire mais aussi pour toute la durée de leur vie professionnelle. C'est plus facile à dire qu'à faire !

D'abord, les enseignants spécialistes d'une matière ne considèrent pas l'orientation comme une discipline. On pense souvent que la compétence à s'orienter peut être acquise à travers le curriculum général. Mais si le français ou les mathématiques étaient considérés comme des apprentissages transversaux plutôt que comme des matières spécifiques, alors le niveau dans les collèges de France chuterait dramatiquement. Deuxièmement, ce point de vue est malheureusement souvent partagé par les responsables institutionnels chargés des programmes. Le résultat est que l'acquisition des compétences essentielles, telle que la capacité à prendre des décisions, reste aléatoire. Troisièmement, le modèle actuel des services d'orientation qui a prévalu en France s'est concentré sur la remédiation individuelle ou le traitement des problèmes psychologiques. Cette approche psychologique est effectivement utile et nécessaire pour quelques élèves. Mais l'ensemble des élèves a davantage besoin d'une approche spécifique et proactive de l'orientation. Par exemple, la mise en place d'une option « apprendre à s'orienter » dans le programme du collège constitue une initiative qui me semble aller dans le bon sens. Il sera intéressant de procéder à une évaluation des résultats pour les élèves ayant bénéficié de cette option. Cependant, il ne faudrait pas s'en tenir à cette seule mesure.

Concernant les élèves en difficulté (qu'elles soient individuelles ou sociales), ils doivent faire face à de multiples obstacles qui les empêchent de s'intégrer au système éducatif et d'accéder avec succès au marché du travail. Les conseillers d'orientation n'ont pas à les inciter à s'adapter au système mais doivent plutôt interpellier les responsables institutionnels et les directions des écoles sur l'adaptation possible des programmes par des activités d'apprentissage spécifiques. Je suis sûr que beaucoup d'écoles en France l'ont déjà réalisé. Mais je suis aussi sûr que la profession enseignante résiste à

cette adaptation et préfère ne rien changer à ses pratiques habituelles ! Aider les élèves à grandir et à apprendre à s'orienter ne relève pas des seuls conseillers d'orientation. Les chefs d'entreprise, les parents ou les adultes relais ont aussi un rôle à jouer : soutien, stages de découverte professionnelle, éducation non formelle, etc. Le monde éducatif doit aussi avoir une attitude plus ouverte pour favoriser ces apports extérieurs. Mais l'orientation n'est pas, à elle seule, une panacée. ■

1. Intitulée « Vers un modèle européen de l'orientation tout au long de la vie ? », elle aura lieu les 17 et 18 septembre 2008 à Lyon.
2. L'employabilité se définit comme l'ensemble des préalables qu'une personne doit posséder à un niveau minimal afin de chercher, de trouver et de conserver un emploi. Il est question de connaissance d'habileté et d'attitudes qu'il est possible de classer par rapport à quatre dimensions : les préalables généraux, les préalables spécifiques à un secteur d'emploi concerné, les habiletés de recherche d'emploi et l'adaptation au travail.
3. En France ces services sont : les centres d'information et d'orientation (CIO) du ministère de l'Éducation nationale, les missions générales d'insertion (MGI) subventionnées principalement par l'État (ministère de l'Emploi), les communes et les régions, les délégations régionales de l'ONISEP (DRONISEP) du ministère de l'Éducation nationale, le réseau d'information et de documentation de la jeunesse du ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et tous les services de formations et d'orientation destinés aux salariés.
4. La contraction de flexibilité et sécurité est fréquemment employée pour désigner un système social conjuguant une grande facilité de licenciement pour les entreprises (flexibilité) à des indemnités longues et importantes pour les salariés licenciés (sécurité). D'origine récente, ce néologisme n'a encore de figées ni l'orthographe ni la prononciation en français (flexicurité, flexécurité, flexsécurité, flex-sécurité, flexisécurité, flexi-sécurité) ; en anglais *flexicurity*.
5. Voir les compétences 6 et 7 du *Socle commun des connaissances et compétences* (juillet 2006) : « Compétences sociales et civiques » ; « Autonomie et initiative » ; (notamment : « Il est également essentiel que l'École développe la capacité des élèves à apprendre tout au long de la vie ».)